



A Recipe for a stronger

EFFAT

5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



Conférence des femmes de l'EFFAT

Lutter contre le harcèlement sexuel et la violence au travail dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, du tourisme et du travail domestique

Zagreb, le 5 novembre 2019

Résumé des résultats

Le **5 novembre 2019**, à la veille du **5^{ème} Congrès de l'EFFAT**, la **Conférence des femmes de l'EFFAT** s'est tenue à Zagreb, réunissant plus de 80 représentant-e-s des organisations nationales membres, de l'UITA, de l'IDWF, des chercheuses, etc.

Centrée sur la question du **harcèlement sexuel et de la violence sur le lieu de travail**, la Conférence des femmes a examiné les résultats de l'enquête menée auprès des affiliés de l'EFFAT sur les caractéristiques et l'ampleur du harcèlement sexuel et de la violence dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, du tourisme et du travail domestique.

Les résultats ont montré que le harcèlement sexuel et la violence sur le lieu de travail sont répandus dans les secteurs de l'EFFAT, et qu'ils se manifestent sous différentes formes et à différents degrés de gravité. Un rapport final sur le projet sera publié prochainement, il fournira des résultats détaillés et une analyse des constatations.

Les organisations membres nationales ont présenté des exemples de leurs **politiques et mesures de lutte contre le harcèlement sexuel et la violence au travail** dans leurs secteurs respectifs.

Les exemples suivants de campagnes, d'initiatives et de politiques syndicales des organisations membres ont été présentés :

- Peter Traskowitsch, **VIDA Autriche** : Scène du crime : lieu de travail - Ne laissez pas de chance à la violence au travail
- Myreine Kint, **CSC-ACV Belgique** : RESPECT - Violences sexuelles faites aux femmes sur le lieu de travail
- Loredana Pesoli, **Confederdia Italie** : Formation syndicale / séminaires visant à influencer l'opinion publique et à briser les stéréotypes
- Tove Rita Melgård, **Fellesforbundet Norvège** : Dessinons la ligne sur le harcèlement sexuel
- Juana Gregori, **FeSMC-UGT Espagne** : Mise en œuvre de protocoles de lutte contre le harcèlement sexuel par le biais de plans d'égalité dans les entreprises
- Eda Güner, **ÖZ-GIDA-IS Turquie** : Création d'un centre de formation et de certification qui aide à lutter contre la violence économique à l'égard des femmes



Julie Duchatel, l'UITA, s'est adressée à la Conférence des femmes sur la **Convention 190 de l'OIT concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail**, adoptée à la Conférence internationale du travail en juin 2019, et a appelé tous les syndicats nationaux à exhorter leurs gouvernements à ratifier et appliquer la Convention 190. En outre, elle a rappelé à toutes les organisations membres les **Accords-cadres internationaux** sur la lutte contre le harcèlement sexuel et la violence que l'UITA a signés avec des Sociétés transnationales des secteurs de l'alimentation et de l'hôtellerie-restauration - telles que Unilever, Sodexo, Melia, AccorInvest et Arla - et a invité tous les affiliés à appliquer ces ACI au niveau national.

Les Recommandations de l'EFFAT pour la protection des travailleurs-euses du harcèlement sexuel et de la violence, rédigées sur la base des résultats de l'enquête, des contributions des organisations membres et d'autres recherches, ont été discutées et adoptées, et soumises au Congrès de l'EFFAT pour approbation. Les points d'action couvrent des domaines tels que la sensibilisation, les données et les statistiques, la négociation collective, les politiques, les lignes directrices et les protocoles, la législation, ainsi que les politiques des entreprises et des lieux de travail, et la formation - ceux-ci devraient inspirer toutes les organisations membres à agir sur cette question.

En outre, la Conférence des femmes a examiné les **activités de l'EFFAT dans le domaine de l'égalité des sexes et des travailleuses domestiques au cours de la période 2015-2019**, et discuté des **priorités pour la prochaine période de Congrès 2020-2024**.

Le harcèlement sexuel et la violence sur le lieu de travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée resteront à l'ordre du jour du **Comité des femmes de l'EFFAT** pour les années à venir, avec des actions de suivi du projet et la transposition de la directive européenne sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée dans la législation nationale prévue pour les deux prochaines années. Les participant-e-s ont également exprimé leur intérêt à aborder **l'impact de la numérisation sur les travailleuses**, la **santé et la sécurité** sur le lieu de travail dans une **perspective de genre**, et la **pauvreté des personnes âgées** qui affecte principalement les femmes.

Les participant-e-s se sont félicité-e-s de l'activité accrue de l'EFFAT dans le domaine des travailleuses domestiques ces dernières années. La discussion finale a porté sur la **Motion du Comité des femmes de l'EFFAT : "Renforcer le secteur du travail domestique au sein de l'EFFAT"**, qui a été approuvé à l'unanimité et soumis au Congrès de l'EFFAT pour approbation.

La Conférence des femmes a pris fin en confirmant les **nouvelles dirigeantes du Comité des femmes** : **Suzann Dräther**, NGG Allemagne a été élue nouvelle Présidente ; **Margot Sastre**, CCOO Industria Espagne, et **Debi Bell**, UNITE the Union Royaume Unie, ont été élues Vice-Présidentes. Les participant-e-s ont remercié **Marianne Landa**, VIDA Autriche, et **Francesca Grassini**, FILCAMS-CGIL Italie, pour avoir dirigé le Comité des femmes de l'EFFAT pendant la dernière période du Congrès.

Enfin, la Conférence des femmes a discuté de la **composition future du Comité des femmes de l'EFFAT**. En raison de l'intérêt substantiel exprimé pour l'adhésion au Comité des femmes, la conférence a décidé de contourner la règle précédente limitant la participation à 2 représentantes et 2 suppléantes des 7 régions de l'EFFAT, en décidant à l'avenir de laisser ouverte la participation aux réunions et projets dans le domaine de l'égalité des sexes à toutes les organisations membres intéressées. Le Comité des femmes poursuivra ces discussions en s'accordant sur la structure et la méthode de travail futures du Comité.

